



ACCOMPAGNANT·E ÉDUCATIF ET SOCIAL

Formation en 1 an accessible sans le bac
Niveau 3

En 2021, l'IFTS change
de nom et devient
Ocellia !

Prochaine session

Formation en cours de ré-
forme, date de la prochaine
session communiquée
ultérieurement

S'inscrire

Infos à venir

S'informer

Infos à venir

Infos et contact

Sandrine BERTRAND

Assistante pédagogique
s.bertrand@ifts-asso.com

Caroline BOUVIER GARZON

Responsable formation
c.bouvier-garzon@ifts-asso.
com

Ocellia Grenoble Echirolles
3 avenue Victor Hugo
38432 Echirolles Cedex
Tél. › 04 76 09 02 08
Email › iftsinfo@ifts-asso.com

@ ifts-asso.com
@ facebook.com/ifts.echirolles
@ twitter.com/ifts38

Le métier

L'accompagnant·e éducatif et social (AES) a pour mission de réaliser un accompagnement social au quotidien visant à compenser les conséquences d'un handicap (quelles qu'en soient l'origine ou la nature) ou du vieillissement. Il/elle :

- > Permet à la personne de définir et mettre en œuvre son projet de vie
- > Accompagne les personnes dans les actes essentiels du quotidien et dans les activités de vie sociale, scolaire et loisirs
- > Veille à l'acquisition, la préservation ou la restauration de l'autonomie
- > Par ses interventions d'aide et d'accompagnement, contribue à l'épanouissement de la personne à son domicile, en structure et/ou dans le cadre scolaire et social

L'accompagnant·e éducatif et social participe au bien-être physique et psychologique de la personne.

La formation

Attention réforme en cours : la description ci-dessous est susceptible d'évoluer dans les prochains mois.

La formation d'accompagnement éducatif et social dure 12 mois.

Elle se déroule en alternance : 2 jours en formation à l'IFTS, 3 jours chez l'employeur.

Le parcours de formation est organisé autour de 4 domaines de formation (DF) :

- > DF1 : Se positionner comme professionnel dans le champ de l'action sociale
- > DF2 : Accompagner les personnes au quotidien et dans la proximité
- > DF3 : Coopérer avec l'ensemble des professionnels concernés
- > DF4 : Participer à l'animation de la vie sociale et citoyenne de la personne

Statut pendant la formation

- > Salarié en contrat de professionnalisation : Ocellia se charge de trouver un employeur
- > Stagiaire de la formation, où vous conservez vos droits au chômage ou accédez à une bourse

Coût et financement

Accès en formation initiale (voie directe) :

La personne admise n'a pas à s'occuper du financement (Ocellia détermine ce financement lors d'une Commission d'attribution des places)

Accès dans le cadre de la formation continue :

La prise en charge financière est assurée par l'employeur, OPCO, Pôle Emploi,...

Bourses et aides régionales des formations sanitaires et sociales : sous conditions de ressources, infos et dépôt de dossier auprès de la région Auvergne Rhône-Alpes

Entrer en formation

- > Epreuve écrite d'admissibilité (certains diplômes permettent d'être dispensé de cet écrit)
- > Tous les candidats passent l'oral d'admission